



Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt deux septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : M. MALARDEAU - M JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER - M BOURGY
Mme BAILHACHE - M PILLIAS - M BOURDIN - Mme POIRION - M MATHIEU - M POUJOL de MOLLIENS -

Étaient absents excusés : - M FOURNY -

Était absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme

Date de convocation : 15/09/2015

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2015

Après lecture, à la demande de Monsieur Pujol de Molliens, les modifications suivantes sont apportées au compte rendu de la séance du 24 mars 2015 :

Point 2 Embauche agent technique : "... Sa prise de fonction en CDD de 1 an est prévue au 1er juillet 2015 ..."

Personnels Pôle Enfance : "... d'un congé maternité **est à prévoir sur la période 2015-2016** ..."

Point 7 Protection fonctionnelle : "... au Maire, aux élus ainsi qu'aux agents **de notre collectivité** ..."

Point 8 Travaux de bâtiments : "... **A la demande de Monsieur Pujol de Molliens, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les plans des bâtiments qui seront inclus dans les dossiers Permis de Construire. Les plans n'ont pas eu de modifications depuis leur présentation en commission** ..."

Point 10 CAPY : "... son Directeur Général des Services. **Le cas de l'intercommunalité de Dreux est intéressant car celle-ci regroupe 78 communes répartis sur 2 départements dans 2 régions différentes** ..."

Point 12 Gens du voyage : "... des dispositifs communaux **seront très rapidement** mis en place ..."

2 – Convention avec les communes d'Orsonville et Paray-Douaville

Afin de pouvoir refacturer à ces deux communes leurs participations aux frais de la classe découverte, il est nécessaire d'établir une convention. La commune de Prunay-en-Yvelines supporte pour le moment le coût global de cette classe découverte.

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec les communes de Paray-Douaville et Orsonville pour la refacturation des frais des "classe découverte".

De même notre commune supporte les frais d'entrées piscines, des moniteurs et du transport facturés par Rambouillet Territoires. Il convient d'adopter une convention entre nos communes pour la refacturation.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec les communes de Paray-Douville, Orsonville et Rambouillet Territoires pour la refacturation des frais de l'activité piscine.

3- Convention avec le CIG:

La commune de Prunay-en-Yvelines a une convention d'adhésion au contrat Groupe d'Assurance Statutaire avec le CIG. Un seul taux de participation aux frais d'intervention de CIG apparait sur la convention. Ce taux est fonction de la masse salariale. Pour s'affranchir des variations de celle-ci, il est proposé un avenant prenant en compte l'exhaustivité des taux applicables au cours de la période 2015-2018.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention avec le CIG recensant l'exhaustivité des taux applicables au cours de la période 2015-2018 afin de ne pas avoir à délibérer chaque année pour acter d'un éventuel changement de taux.

4-Budget communal :

Il convient d'apurer l'actif du budget communal, certains biens ayant été mis à disposition de la CAPY à sa création. Ces biens sont soit détruits ou obsolètes.

Liste des biens concernés pour l'école de Prunay-en-Yvelines :

N° inventaire	Libellé	Acquisition	Valeur origine	Amort.	Valeur nette	Article
ECOLEPRU-2001-05	Peinture fenêtres	2001	3 275.06 €		3 275.06 €	21731
ECOLEPRU-2001-06	Réfection sol Classe prépa	2001	4 673.42 €		4 673.42 €	21731
ECOLERU-2001-07	Pose plancher Classe prépa	2001	1 977.74 €		1 977.74 €	21731
ECOLEPRU-2005-03	Installation informatique	2005	1 921.84 €		1 921.84 €	21731
ECOLEPRU-1998-01	Ordinateur et photocopieur	1998	3 113.53 €	3 113.53 €		21783
ECOLEPRU-1999-01	Scanner et imprimante	1999	672.90 €	672.90 €		21783
ECOLEPRU-1997-01	Camif épiscopes	1997	758.43 €	530.88 €	227.55 €	21784
ECOLEPRU-1997-04	Panneaux basket Ecole primaire	1997	641.05 €	641.05 €		21784
ECOLEPRU-1998-02	Magnétoscope Et TV école	1998	1 524.49 €	1 067.15 €	454.34 €	21734

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

De prendre la décision de la sortie définitive de son actif des biens mis à disposition par la commune à la CAPY lors de sa création.

5- Dotation d'Action Parlementaire:

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre la réhabilitation d'un bâtiment dit "Les Ecuries" pour la création d'un site "Pôle Enfance" Les travaux envisagés ont pour objectif de créer un site afin de regrouper en un même lieu toutes les activités scolaires ou périscolaires liées à l'enfance

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la dotation d'action parlementaire au meilleur taux et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 311 806.00 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Subvention de l'Etat : 93 541.00 €
- Autofinancement communal : 218 265.00 €

Les crédits liés à cette opération sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci dessus et de solliciter une aide financière, au meilleur taux, au titre de la dotation d'action parlementaire 2016 de Monsieur Le Président du Sénat.

M le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

6 -Réserve parlementaire :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre le transfert de la médiathèque dans le quartier de la mairie à partir du bâti existant.

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au meilleur taux et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 191 662.27 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Subvention de Conseil Régional : 42 750.00 €
- Subvention du Conseil Départemental : 33 250.00 €
- Autofinancement communal : 115 662.27 €

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire cette opération en section investissement du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci dessus et de solliciter une aide financière, au meilleur taux, au titre de la réserve parlementaire 2016 de Monsieur Le député Jean-Frédéric Poisson

M le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

7- Rentrée scolaire 2015-2016 : :

Effectif scolaire CAPY :

760 enfants (813 sur l'année 2014-2015)
Fermeture d'une classe élémentaire à Ablis

Ablis :	179 enfants	Maternelle
Ablis :	256 enfants	Primaire
Allainville :	46 enfants	Maternelle
Boinville le Gaillard :	51 enfants	Primaire
Prunay-en-Yvelines :	88 enfants	Primaire
Ste Mesme :	80 enfants	Maternelle et Primaire
St Martin de Bréthencourt :	60 enfants	Maternelle et Primaire

Prunay-en-Yvelines : Madame la Directrice sera en congé maternité à compter de fin septembre 2015

Effectif scolaire de la commune : 88 enfants

CP	Mme Fabris (remplacée par M Fernandez)	16 enfants
CE1	Mme Carrayrou	22 enfants
CE2 - CM1	Mme Bideau	20 + 5 enfants
CM2	Mme About	25 enfants

Effectif des TAP :

Une étude d'une heure est organisée pour les élèves de CM1 et CM2 dans le cadre périscolaire les mardis et vendredis, assurée par Mme Fabris jusqu'à fin septembre puis par M Fernandez

Mardi : 50 enfants en activité périscolaire - 17 enfants en étude
Vendredi : 53 enfants en activité périscolaire - 14 enfants en étude

Organisation des TAP : Les activités sont encadrées par 3 animatrices. Madame Elodie Coléou, secrétaire de Mairie, assure l'intérim d'une animatrice en congé de maternité

Facturation des TAP par la commune d'Ablis pour les maternelles de Prunay-en-Yvelines (année scolaire 2013-2014) :

Frais pour les locaux (sept-déc):	276.00 €
Frais animateurs:	27 719.00 €
Matériel :	3 748.00 €

Total : 31 743.00 € soit 265.00 € par enfant (arrondi)

Refacturation aux familles sur la base de : 24.00 € par trimestre. (Délibération du Conseil Municipal du 23/06/2014)
Participation de la commune pour l'année scolaire 2013-2014 : 190.00 € par enfant

8- SITERR :

Lors du comité syndical du SITERR du 23 juin 2015, il a été accepté l'adhésion de la Communauté d'Agglomération "Rambouillet Territoires" au sein du SITERR.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune dispose de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur Le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'accepter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération "Rambouillet Territoires" auprès du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la région de Rambouillet

9- Compétence Assainissement Collectif :

La compétence "Assainissement collectif" est une compétence CAPY gérée en régie.

Il est proposé de transférer cette compétence au Syndicat des eaux d'Ablis, lui-même géré en régie, afin de pouvoir faire perdurer ce mode de gestion.

Pour ce faire, il faut que :

- La CAPY abandonne la compétence "Assainissement collectif" au 1er janvier 2016 au profit de la commune de Prunay-en-Yvelines. La commune de Prunay-en-Yvelines approuve la modification des statuts de la CAPY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines, conformément au projet susvisé et annexé à la présente délibération.

Précise que concernant la compétence Assainissement Collectif, il revient à la commune de décider de son mode de gestion à compter du 1er janvier 2016.

Charge Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Préfet des Yvelines et Monsieur Le Président de la CAPY.

La commune de Prunay-en-Yvelines demande au SIAEP d'exercer la compétence "Assainissement collectif" et décide de lui transférer cette compétence à compter du 1er janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Demande au SIAEP de la région d'Ablis d'exercer la compétence Assainissement Collectif - collecte et traitement des eaux usées (réseaux unitaires et séparatifs d'eaux usées, stations d'épuration),

10- Communauté de Communes CAPY :

Compétence Assainissement Collectif : Traitée en question N° 9

Contrat de bassin "La Rémarde - Le Perray"

Réunion du Comité de pilotage le 11/09/2015

- Rapport d'activité 2014
 - Très bon bilan pour les thématiques assainissement et gestion
- Programme d'action 2015
 - Réussite de l'opération d'assainissement collectif à Paray-Douville
 - Reprise des branchements en domaine privé.
- Perspectives 2016
 - Création de la carte assainissement collectif au SIAEP d'Ablis
 - L'évolution de la structure porteuse et de la cellule animation sera à définir en accord avec l'Agence de l'eau et la Région

Document complet disponible en Mairie

11- Syndicats intercommunaux :

Réunion SITERR le 24/09/2015
Pas de réunion SICTOM prévue

12- Questions diverses :

a) - Recensement de la population : Une journée de formation est organisée le 02/11/2015 pour le coordonnateur et les agents recenseurs. A prévoir rapidement le recrutement de 2 agents recenseurs.

b) - Questions proposées par Monsieur Franck Bourdin

Situation CAPY/Rambouillet Territoires :

Le seuil minimum des Intercommunalités a été fixé à 15 000 habitants par la loi Notre
Elaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par le Préfet - Dernier trimestre 2015
Arrêté du Préfet portant SDCI - Fin mars 2015
Elaboration par le Préfet de l'arrêté de projet de périmètre pour chaque EPCI - Fin 2016
Transformation / fusion des EPCI - 31/12/2016

Gens du voyage : Des aménagements ont été réalisés tels que fossés et merlons aux abords du stade et rue d'Esclimont

Jeux aire de Prunay-en-Yvelines : Le remplacement des jeux est prévu au budget

Prunay Info : Prochaine parution mi-octobre 2015 - Préparation à prévoir

c) - Société Centrale Biogaz de la Beauce Alnéloise

L'enquête publique s'est terminée le 08 juillet 2015, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable
Le rapport et les conclusions de l'enquête sont à la disposition du public jusqu'au 08 juillet 2016

d) - Société SOBELOC

L'arrêté préfectoral du 11 juin 2015 porte autorisation d'exploiter
Cet arrêté doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal
Quitus donné à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal

Maisons fleuries

2ème passage prévu début octobre

Un feu d'artifice privé a été tiré à Craches à 1h45 du matin.
Une réclamation a été déposée en mairie par des voisins.

Fin de séance 23h25

Le Maire J.P. MALARDEAU	le 1 ^{er} Adjoint B. JOUVE	le 2 ^{ème} Adjoint L. BERTHIER
le 3 ^{ème} Adjoint P. GAZEL	le 4 ^{ème} Adjoint G. PIGNANT	Conseillère Municipale C. KELLER
Conseiller Municipal M. BOURGY	Conseillère Municipale C. BAILHACHE	Conseiller Municipal D. PILLIAS
Conseiller Municipal F. BOURDIN	Conseillère Municipale C. POIRION	Conseiller Municipal R. MATHIEU
Conseiller Municipal A. FOURNY	Conseillère Municipale A. ALEGRE	Conseiller Municipal B. POUJOL DE MOLLIENS